

Jeux d'argent sur Internet

Par **Souck**, le **27/02/2007** à **03:03**

Bonjour,

Avec des amis, nous avons comme projet, la [b:1u2u4b6d]création d'un site de jeux d'argent en ligne [/b:1u2u4b6d]. Ces jeux reposeraient [u:1u2u4b6d]non pas sur le hasard [/u:1u2u4b6d], mais sur la compétence, l'habileté de chaque joueur (ex:tetris, solitaire,...)

Conscient de la problématique du monopole de la Française Des Jeux sur le territoire Français, nous souhaiterions néanmoins avoir de plus amples détails sur le sujet :

- statut des jeux d'argent en ligne en France et à l'étranger (nous savons que cela est interdit en France et aux USA)
- résidant en France, quels sont les risques et conditions d'une implantation à l'étranger (dans des pays autorisant cette activité : Italie, Islande, Costa Rica...)
- statut de la société
- sanctions encourues
- assurance
- ...

Merci pour votre attention et vos conseils.

Par **sy1953**, le **05/06/2012** à **14:13**

j'ai testé un site, WinduCash où il ya des différents jeux, on peut gagner de l'argent de 5 à 5000 € et il y a aussi des belles voitures en jeux.

Je vous fait part de ce site, car je le trouve très intéressant.

Il vaut le détour.

Par **Camille**, le **05/06/2012** à **15:15**

Bonjour,

[citation]on peut gagner de l'argent de 5 à 5000 €[/citation]

Ben voyons...

Et on peut en perdre jusqu'à combien ?

Moi, des jeux qui vous promettent de gagner "un max d'argent" sur Internet, si c'était vrai, ça finirait par se savoir et tout le monde le ferait (et les organisateurs feraient faillite...)

[smile25]

Tiens ? Bizarre... aucune trace des mentions légales sur ce site...

[smile31]

Par **sy1953**, le **05/06/2012** à **15:46**

il y a le règlement en bas de la page du site moi j'ai testé j'ai gagné 30 euros pour les gens qui veulent tenter de gagner c'est une occasion ou une autre qui tente rien n'a rien

Par **Camille**, le **05/06/2012** à **17:02**

Re,

Je ne parlais pas du règlement mais des mentions obligatoires imposées par la loi, que je n'ai pas trouvées.

Des mentions du genre...

<http://www.juristudiant.com/aide/cgu.php>

... de celles-là.

Par **sy1953**, le **05/06/2012** à **17:03**

ah bah écoute je ne sais pas du tout moi j'ai testé le site après je ne sais pas du tout

Par **Camille**, le **05/06/2012** à **19:49**

Re,

Ba vi, mais ici, c'est un forum spécialisé dans le droit et le juridique, donc normal qu'on pose les bonnes questions...

[smile4]